

Bulletin N°405

JUIN 2022

TRADITIONNELLE GRANDE COURSE MARDI 21 JUIN 2022 AU LAC NOIR

L'AVIVO Lausanne vous propose une escapade dans les Préalpes Fribourgeoises. Selon la légende, le Lac Noir doit sa couleur sombre à un géant qui s'y aurait, dit-on, lavé les pieds. Ce beau lac de montagne peut montrer tout un panel de nuances différentes de bleus.



MENU

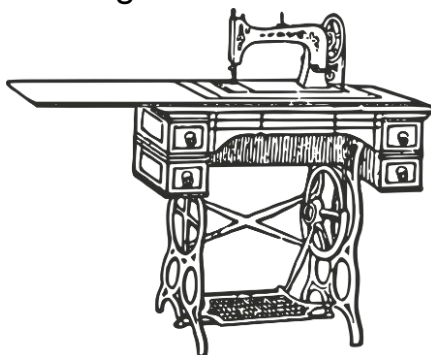
Potage du jour ou
salade mêlée

Suprême de volaille
avec sauce à l'estragon
accompagné de
pommes croquettes et

légumes

Glace

Cette sortie sera suivie d'une visite au Musée de la Machine à Coudre dans la vieille ville de Fribourg avec, à la clé, un goûter composé de meringues accompagnées de double crème, de fruits rouges et d'un thé ou d'un café.



Prix membre : 95.- CHF / Prix non-membre : 105.- CHF

Le prix de la course comprend : le trajet en car, la pause café-croissant, le repas de midi, le goûter et la visite du musée.

Départ : 7h45 au Vélodrome

Inscription et paiement au bureau (délai d'inscription le 10.06.2022)

PAUSE ESTIVALE DE CERTAINES ACTIVITES

SCRABBLE :

Dernière rencontre : Lundi 27 juin

Reprise : Lundi 5 septembre 2022

CYBER CAFE :

Dernière séance : mardi 28 juin

Reprise : Mardi 6 septembre 2022

BEL ÉTÉ !



APPEL AUX BENEVOLES

Vous aimez écrire et vous avez envie de nous aider ? Alors, n'hésitez pas ! Nous avons des milliers d'adresses à écrire pour l'organisation de notre Fête de Noël. Venez au bureau chercher des adresses et des enveloppes à écrire chez vous ou appelez-nous au 021 312 06 54. Mille fois merci !



DÉCLARATIONS D'IMPÔTS 2022

Notre permanence impôts poursuit son activité. La troisième et dernière période se déroulera du 31 mai au 28 juin 2022 sans rendez-vous.

Quelques dates seront éventuellement libérées en fonction des demandes de nos membres.

L'AVIVO Lausanne se tient à votre disposition si vous n'avez pas encore fait remplir votre déclaration d'impôts. Délai pour la remise de celle-ci : le 30 juin !

Attention : La permanence impôts sera fermée du vendredi 3 juin au jeudi 9 juin 2022.



GYMNASTIQUE

La gymnastique se poursuivra sans interruption pendant l'été avec son animateur, M. Marcel Turrian, pour le plus grand plaisir de ses participants et participantes.

Les séances ont lieu les jeudis, comme d'habitude entre 15h00 et 16h00. Lieu de rendez-vous : rue du Valentin 12, 1004 Lausanne, dans le bâtiment du restaurant Via Valentino. Nouveau tarif : 12.- par mois pour les membres.



PETANQUE :

La pétanque poursuit son activité tout l'été grâce au dynamisme de ses participants et participantes. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser auprès du président de la pétanque Monsieur Marcel Blanc au 079. 339.49.52.



Marches du lundi

Voir le programme. Info au secrétariat 021 312 06 54

CAFES ITINERANTS

Venez partager un moment de convivialité à la Brasserie de Montbenon autour d'une boisson chaude ou froide en compagnie de Françoise Burri. Celle-ci vous contera l'histoire mouvementée du lieu.

Mardi 28 juin entre 15h00 et 17h00

Groupe de 10 personnes

Bus N°6 (dans les deux directions) :

Arrêt : Cécil

Inscription au bureau : 021 312 06 54



A quand des primes maladie sociales ?

Obligatoires et chères, les primes d'assurance maladie pèsent dans les budgets comme un impôt mais qui n'est ni progressif ou ni dépendant du revenu. C'est une charge lourde. Or, ces jours, la presse annonce qu'en 2023 les primes pourraient augmenter de 7, voire de 10%... C'est insupportable au moment où les caisses maladie accumulent pour plus de 12 milliards de réserves – toutes payées par les assurés.

L'AVIVO a demandé au Conseil fédéral qu'il intervienne auprès des assureurs afin qu'ils utilisent tout ou partie des réserves reconnues comme excédentaires – six milliards- pour atténuer l'augmentation des primes. Elle prie aussi la Confédération et les cantons d'augmenter sensiblement les subventions accordées aux primes, comme le propose à Berne la Commission parlementaire de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national. Il s'agit d'un contre projet à l'initiative socialiste qui vise à plafonner les primes à 10% du revenu d'un ménage.

Aux yeux de l'AVIVO, ces solutions ne peuvent qu'être temporaires. Le système est malade. Même si le peuple l'avait refusé, il faut revenir à la charge afin que les primes soient enfin calculées selon les moyens financiers des assurés. Il n'est pas normal qu'une vendeuse ou un maçon paie la même prime qu'un banquier ou un milliardaire !

La hausse de la LAMal tombe au moment où l'on annonce 2,5 d'inflation – beaucoup moins que dans les pays voisins mais un désastre pour ceux qui ne font pas partie des cossus. Et on apprend que les cantons ont réalisé trois milliards de bénéfice. Pourquoi pas un chèque pour les moins riches ?

Une bonne nouvelle : à ce jour, le taux hypothécaire de référence reste stable, soit 1,25%. N'hésitez pas à demander une baisse de loyer. Une telle démarche induit une protection des locataires durant trois ans. Cela vaut la peine n'est-ce pas ?

Votre présidente Christiane Jaquet-Berger